

8^{ÈME} SESSION DU SOUS-COMITÉ DE LA NAVIGATION, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RECHERCHE ET DU SAUVETAGE DE L'OMI

Réunion en visioconférence, 19 - 23 avril

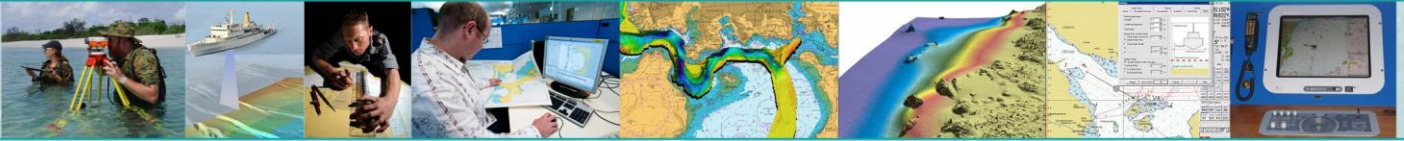
Contribution au programme de travail de l'OHI pour 2021

Tâche 1.1.8.4	Entretien des relations avec l'Organisation Maritime internationale (OMI), y compris la participation à la réunion NCSR-SC
---------------	--

Le sous-comité de la navigation, des communications et de la recherche et du sauvetage (NCSR) est un organe subordonné du Comité de la sécurité maritime (MSC) de l'Organisation maritime internationale (OMI). La 8^{ème} session du Sous-comité (NCSR 8) s'est déroulée en visioconférence, du 19 au 23 avril 2021. L'OHI était représentée par le Directeur Abri Kampffer, par l'adjoint aux Directeurs David Wyatt et par M. Christopher Janus, président du sous-comité du Service mondial d'avertissements de navigation (SC-SMAN). Plusieurs représentants des Services hydrographiques ont également participé à la réunion en tant que membres de leur délégation nationale.

La NCSR 8 invitait le MSC à approuver la tenue d'une réunion du Groupe d'experts sur l'organisation du trafic maritime avant la session plénière NCSR 9, à examiner préalablement toutes les propositions soumises à la NCSR 9 au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Mesures d'organisation du trafic et systèmes obligatoires de compte rendu des navires », et à conseiller le Sous-Comité sur les mesures et/ou systèmes à adopter. Le Secrétariat de l'OHI a indiqué que l'intention était de tenir la réunion du groupe d'experts à la date la plus proche possible de la session de NCSR 9 et que cela serait pris en compte lors de la préparation du programme des réunions pour 2022. En outre, le Secrétariat a fait savoir que les délais de soumission des documents et des propositions ne seraient pas modifiés et seraient maintenus dans le cadre des dispositions prises pour la session NCSR 9, y compris la préparation de l'évaluation préliminaire des propositions produites par le Président et les procédures décrites dans la circulaire MSC.1/Circ.1608.

En ce qui concerne les questions de navigation, la NCSR 8 a pris note des informations fournies dans le document de l'OHI qui rend compte des questions relatives à l'ECDIS, et avec le soutien du Canada, a invité les Etats membres et les organisations internationales intéressés à contribuer aux travaux de l'OHI dans la préparation des amendements à la résolution MSC.232(82) et MSC.1/Circ.1503/Rev.1. Des avis favorables ont été exprimés en faveur de la mise en œuvre du modèle universel de données hydrographiques S-100 de l'OHI et de l'homologation des cartes électroniques de navigation (ENC) de la S-101 pour les ECDIS, soulignant également la nécessité d'aligner le calendrier de travail de l'OMI sur celui



de l'OHI à ce propos, afin de garantir la mise en œuvre des spécifications de produit de la S-100 avant 2024, avec une phase de transition jusqu'en 2030.

En ce qui concerne les questions relatives aux communications et au Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM), le Sous-Comité a examiné le rapport de la réunion intersessions du Groupe de travail sur les communications, qui s'est tenue à distance du 7 au 13 avril 2021, et a approuvé les projets d'amendements à la Convention SOLAS de 1974 et au Protocole SOLAS de 1988, en vue de leur approbation par le MSC 104 et de leur adoption ultérieure par le MSC 105.

Le sous-comité a également approuvé :

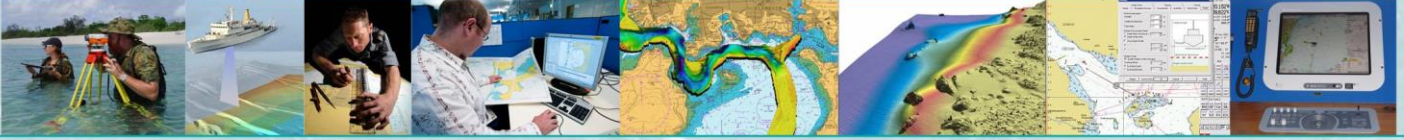
- i. *le projet de circulaire MSC sur la participation des navires non soumis à la Convention SOLAS au Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM) et les directives sur le développement d'équipements de formation pour les opérateurs du SMDSM à bord des navires non soumis à la Convention SOLAS, à diffuser en tant que MSC.1/Circ.803/Rev.1 ; et*
- ii. *le projet de circulaire MSC sur les Directives pour la réception des renseignements sur la sécurité maritime et des renseignements relatifs à la recherche et au sauvetage, comme requis par le SMDSM.*

Le NCSR 8 n'a pas appuyé le projet de version révisée du document MSC.1/Circ.1613 – *Manuel intérimaire sur le service SafetyCast assuré par Iridium* - soumis en tant que projet d'édition 1 du manuel, à transmettre pour examen et approbation au MSC. Il a été décidé que des travaux supplémentaires étaient nécessaires à la lumière des observations faites par le Royaume-Uni, soutenu par la France, l'Espagne, le Brésil, le Japon et l'IMSO. Le Sous-Comité a convenu que les révisions du manuel intérimaire existant pourraient être soumises au MSC 104 en tant que projet MSC.1/Circ.1613/Rev.1, une révision mature devant être soumise à l'examen de la NCSR 9 en tant qu'édition 1 du manuel.

Le sous-comité a reçu des comptes rendus des présidents des groupes suivants, auxquels l'OHI participe :

- Groupe de coordination NAVTEX de l'OMI
- Groupe de coordination de l'appel de groupe amélioré (AGA) de l'OMI
- Sous-comité SMAN
- Groupe de correspondance AGA-API

Compte tenu des progrès réalisés lors de la session, le Sous-comité a préparé l'agenda biennal proposé pour l'exercice 2022-2023 et l'ordre du jour provisoire proposé pour la NCSR 9. La révision du guide de bonnes pratiques - ECDIS (MSC.1/Circ.1503/Rev.1) et les amendements aux normes de fonctionnement des ECDIS (Résolution MSC.232(82)) sont



également inclus dans l'agenda biennal proposé du Sous-Comité pour 2022-2023 et dans l'agenda provisoire de la NCSR 9, en attendant l'approbation par le MSC 104.

M. Nigel Clifford, Nouvelle-Zélande, et M. Alexander Schwarz, Allemagne, ont été élus respectivement président et vice-président du sous-comité pour sa 9^{ème} session (NCSR 9) prévue en 2022. Le sous-comité a noté qu'en raison de l'incertitude entourant le type de réunions, physiques ou à distance qui pourraient être organisées en 2022, aucun programme préliminaire des réunions pour 2022 n'est encore disponible, mais qu'il devrait être publié peu après le C 125 en juillet 2021.